

La Motte-St-jean, le 8 juillet 2013

courrier recommandé avec avis de réception

Madame Laurence GOUDEAU
Le Vignaud
71160 La Motte-St-Jean

Monsieur le Premier Président
Cour d'appel Dijon, 8 rue Amiral Roussin
21000 Dijon

OBJET : pièces à verser en urgence dans le dossier de l'assassinat du petit Grégory VILLEMIN, ce dossier se trouvant à la Cour d'appel de Dijon.

Monsieur le Premier Président,

J'avais adressé à Me WELZER, Conseil de Mme Marie-Ange LAROCHE, exerçant à EPINAL, un courrier recommandé avec avis de réception de 8 pages plus 13 pièces-jointes, daté du 7 mai 2013.

Par ce courrier, j'adressais à Me WELZER, les faux actes judiciaires réalisés dans le cadre de ma procédure en appel, l'un réalisé par M Jean-Marie BENEY, Procureur Général, qui m'avait fait transmettre un faux acte de citation à comparaître, le 18 juillet 2012, par l'huissier de Paray-Le-Monial, M GODILLOT, l'autre étant un faux arrêt de la Cour de Cassation, daté du 25 septembre 2012, réalisé par des magistrats de la Chambre Criminelle de ladite cour, remis le 7/03/2013 par huissier de Charolles (cabinet MALLET).

Je demandais à Me WELZER de communiquer au plus vite ce courrier à Mme LAROCHE et de m'informer par écrit l'avoir fait.

Or, je n'ai reçu aucune réponse de Me WELZER.

En effet, M le Premier Président, vous n'ignorez pas que ce sont précisément ces magistrats, ceux de la Cour d'appel de Dijon et ceux de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation qui fabriquent des faux, en veux-tu, en voilà, pour vicier les procédures, qui ont opposé un refus, deux fois successivement, en 2010 et 2011, aux deux requêtes de Mme LAROCHE pour se constituer partie-civile afin d'avoir accès au dossier Grégory.

Je vous transmets une copie de ce courrier du 7 mai 2013 (sans les pièces-jointes) adressé par moi à Me WELZER. (PJ 1)

Je vous transmets également une copie du mail de deux pages (PJ 2) que j'ai adressé, le 6 juillet 2013, à l'adresse e-mail suivante de la Directrice de greffe de la cour d'appel de Dijon : chg.ca-dijon@justice.fr par lequel je rapporte les divers événements suspects, relatifs à l'acheminement ce courrier paraissant avoir disparu alors qu'un avis de réception indûment renseigné m'a été retourné.

Je vous prie, Monsieur le Premier Président, de verser l'intégralité de ce courrier constitué de **onze pages**, dans le dossier d'instruction du meurtre du petit Grégory VILLEMIN et de m'informer l'avoir fait par écrit (mon adresse e-mail se trouve à la Cour d'appel de Dijon).

Je m'inquiète, en effet, du devenir de mes courriers adressés par télécopie à la Première Présidence qui semblent retenus par le Premier Président au lieu d'être versés dans les dossiers de procédure.

Ainsi, j'avais adressé un courrier, daté du 8 mars 2013, que j'avais faxé à la Première Présidence, N°03-80-44-61-58, à destination de la Directrice de greffe, intitulé : « encore un faux de M BENEY ! » Il est évident que ce courrier a disparu. D'autre part, Monsieur le Premier Président, vous ne répondez pas à deux des trois demandes formulées dans le courrier recommandé avec avis de réception daté du 24 avril 2013 que je vous avais adressé et que vous avez cependant bien reçu, comme le prouve votre courrier daté du 26 juin 2013. Vous ne répondez pas au sujet d'une audience clandestine du 25 octobre 2011 ni sur les faits mafieux entourant deux numéros de parquet, notamment le N° 09 00000 55 97.

N'oubliez pas, Monsieur le Président, que vous vous devez d'agir « Au nom du Peuple français » que vous n'avez pas le droit de trahir, celui-ci, encore moins quand il s'agit du meurtre d'un enfant. Ce courrier de onze pages doit être immédiatement versé au dossier.

Laurence GOUDEAU, Professeur agrégé d'espagnol en cessation d'activité depuis le 30 septembre 2011.